

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-256-1918 Mouvements

n° 34-256-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 février 1918

Numéro JO

n° 256 du 28/02/1918

Date du numéro

28 février 1918

TEXTE INTÉGRAL

Une retenue de 8 jours de solde a été infligée à l'ascari de 1ère classe de la Police Urbaine Hassan Naif pour négligence dans le service : 20. L'ascari de 2ème classe Mohamed Schill a été licencié de son emploi pour compter du fer février 10918 pour avoir permuté sans autorisation avec un collègue de la police rurale 3o. L'arabe Mohamed Ahmed a été nommé ascari de 2ème classe de la Police Urhaine en remplacement nurmnérique du précède et pour compter de la même date.